Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212202055-20261006-20260610DELIB6-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 06 octobre 2026

Mairie de PLOREC SUR ARGUENON
78 Place Jean Guérin - 22130
Tél : 02.96.83.01.04
mairieplorec@orange.fr

Nombre de Conseillers :

En exercice	10
Présents	10
Votants	10

L'an deux mil vingt-six,
le mardi 06 octobre,
Le Conseil Municipal de Plorec-Sur-Arguenon
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Rose-Marie DANIEL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2026

PRESENTS : DANIEL R.-M., AMOSALA S., SIMEON J., BREXEL J., LE DOUJET C., ROUXEL R., MAITRALAIN F., SAMSON J., CADE A., TULASNE E.

SECRETAIRE DE SEANCE : Florent MAITRALAIN

20260610_DELIB6 Annulation de la délibération 20251103 DELIB3

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2311-1 et suivants ;
Vu la délibération 20260311-DELIB3 du 11 mars 2025, ayant pour objet la cession d'un délaissé de voirie appartenant à la commune au profit de monsieur MARION Alexandre au prix de 7,35 € le m2 ;

Considérant que d'autres parcelles de la commune sont vendues à 1€ le m2 et qu'il est donc injuste que monsieur MARION Alexandre paye 7,35€ le m2 ;

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la délibération précitée ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

APPROUVE l'annulation de la délibération 20251103 DELIB3.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,
Le maire, Rose-Marie DANIEL

